



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

26 JANVIER 2026

Aux personnes intéressées par le projet de résolution numéro 2025-343 visant à autoriser un projet de construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial à l'adresse projetée 141, rue de Bretagne, sur les lots 4 494 279 et 4 494 281, dans la zone R-8.

Avis est donné par la présente, **qu'une assemblée publique de consultation sur le [projet de résolution numéro 2025-343](#) se tiendra le lundi 26 janvier 2026 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal située au 255, boulevard Constable, à McMasterville.**

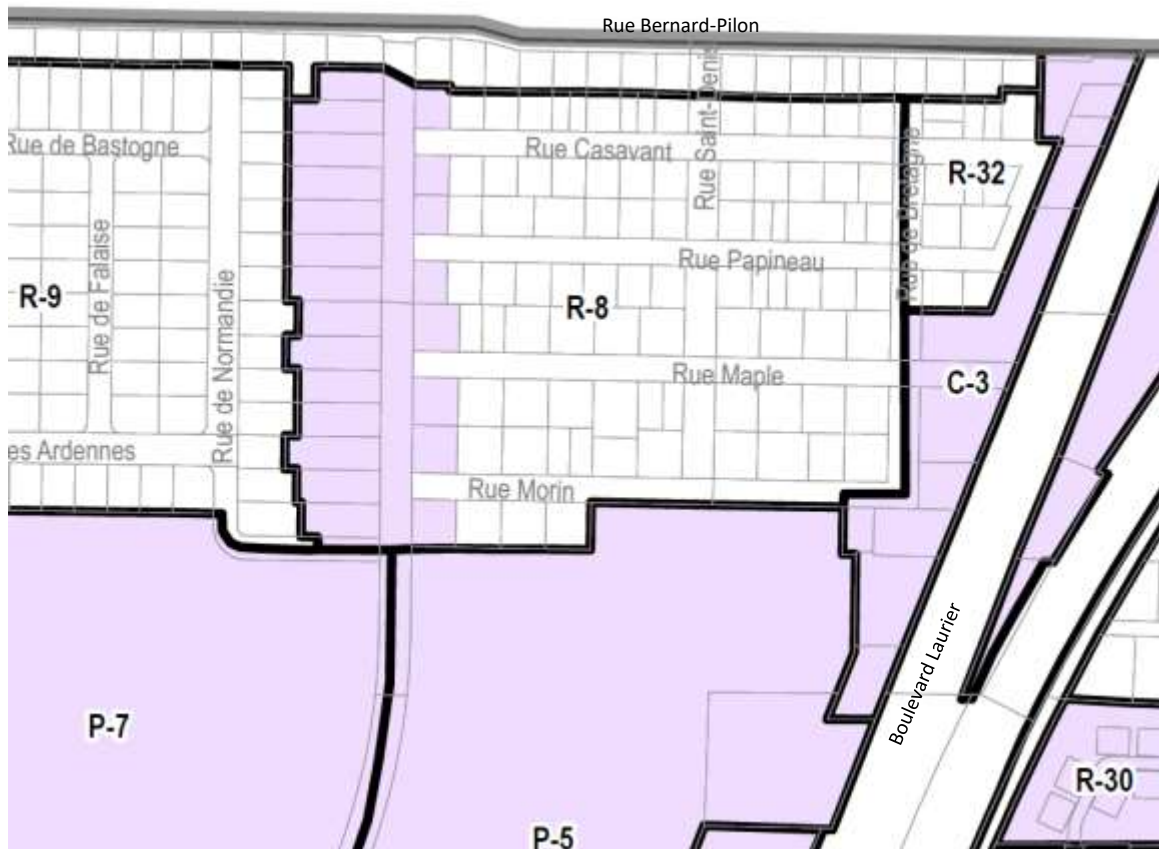
Le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2025, un projet de résolution visant à autoriser, sous certaines conditions, la construction d'une habitation multifamiliale de seize (16) logements ainsi que l'aménagement du terrain et du stationnement sur les lots 4 494 279 et 4 494 281 du Cadastre du Québec (lot projeté 6 684 073) où se trouvent actuellement les habitations unifamiliales aux adresses 129 et 143, rue de Bretagne.

Ce projet de résolution a été adopté dans le cadre de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q.2024, c.2) (projet de loi 31). Ses objets sont de permettre :

1. Une habitation multifamiliale de seize (16) logements au lieu d'un maximum de deux (2) en plus d'un logement additionnel ou intergénérationnel, par terrain;
2. Une marge avant d'au moins 3,14 mètres au lieu d'un minimum 7,5 mètres;
3. Une marge arrière d'au moins 6,67 mètres au lieu d'un minimum 6,97 mètres;
4. Une hauteur d'au plus 11,72 mètres au lieu d'un maximum de 9 mètres;
5. Un coefficient d'emprise au sol d'au plus 0,43 au lieu d'un maximum de 0,4;
6. Un garage souterrain dans la zone R-8 alors que ceux-ci ne sont pas autorisés dans cette zone;
7. Une case de stationnement située à au moins 0,64 mètre d'une fenêtre au rez-de-chaussée au lieu d'une distance minimale de 1,5 mètre.

Cette résolution permettra de déroger aux articles 11.11.1 et 11.12 ainsi qu'à la grille des usages et des normes de la zone R-8 du *Règlement de zonage numéro 382*, tel que modifié, de la Ville de McMasterville.

La zone concernée par le projet est la zone R-8 qui est illustrée ci-dessous :



Ce projet de résolution ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Lors de cette assemblée publique, la mairesse ou une personne désignée par celle-ci, expliquera le contenu de ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de résolution seront entendus.

Le projet de résolution peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, situé au 255, boulevard Constable, à McMasterville, pendant les heures normales d'ouverture. Il est également possible de le consulter sur notre site Internet (mcmasterville.ca), sous l'onglet « La Ville », dans la section « Avis publics ».

La semaine suivant l'assemblée publique, une présentation détaillée de ce projet sera aussi disponible et pourra être consultée sur le site Internet de la Ville (mcmasterville.ca), sous l'onglet « La Ville », dans la section « Avis publics ». Cette présentation détaillée expliquera le contenu du projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption.

En plus de la possibilité de s'exprimer lors de l'assemblée publique, toute personne ou organisme peut transmettre ses questions ou ses commentaires par écrit à la Ville, au plus tard le **29 janvier 2026**, par l'un des moyens de communication suivants :

- Par courriel, à l'adresse électronique info@mcmasterville.ca en indiquant « **Question ou commentaire relatif à la consultation sur le projet de résolution numéro 2025-343** » dans l'objet du message;
- Par lettre adressée au 255, boulevard Constable, McMasterville, Québec, J3G 6N9 ou déposée dans la boîte aux lettres située devant l'hôtel de ville située à l'adresse mentionnée précédemment en indiquant « **Question ou commentaire relatif à la consultation sur le projet de résolution numéro 2025-343** » sur l'enveloppe.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 16^e jour du mois de janvier 2026.

La directrice des Services juridiques
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard